

à l'autre Chambre à conduire ses affaires. Aucune répartition nouvelle des affaires n'abrègeront les sessions. La Chambre des communes est responsable de la longueur des sessions, et si cette Chambre consent à adopter quelque règle qui mette fin à ces interminables discussions ou si les sénateurs des deux côtés de la Chambre peuvent s'entendre dans un sentiment de fraternité chrétienne, qui, d'après l'honorable chef de l'opposition, devrait prévaloir ici, vous pourrez faire quelque chose à cette fin ; mais rien de ce que nous ferons ici ne pourra changer la question d'une manière importante. Nous avons trop longuement discuté sur le Sénat, nous avons parlé de la réforme du Sénat, nous avons suggéré différents modes de le réformer, et maintenant nous voulons discuter les rapports qui doivent exister entre le Sénat et la Chambre des communes. Je crois que nous devons trouver que nos rapports avec l'autre Chambre sont satisfaisants. Lorsqu'elle nous transmet des mesures législatives, nous les étudions avec le plus grand soin possible, et nous amendons un grand nombre de bills que nous en recevons. Voilà à peu près tout ce qui constitue les relations qui existent entre les deux Chambres. Lorsque l'autre Chambre aura adopté un meilleur mode d'expédier les affaires publiques, si l'honorable sénateur de Wellington veut présenter une mesure pour l'améliorer, je serai heureux de l'appuyer, pour restreindre la durée des sessions d'une manière raisonnable ; mais je ne crois pas qu'à présent la motion soit opportune.

L'honorable Sir MCKENZIE BOWELL : Comme l'a dit l'honorable sénateur de la Colombie Anglaise, c'est une question qui a été discutée dans cette Chambre depuis plusieurs années. Il ne se passe guère de sessions sans que des sénateurs se plaignent de la lenteur avec laquelle s'expédient les affaires publiques. Je suis bien porté à approuver ce qu'a dit l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce relativement à la publication du "Hansard." Comme lui, lorsque je siégeais dans la Chambre des Communes, j'étais en faveur de son abolition, chaque fois qu'il en était question et je crois qu'il était de mon avis, à savoir que les comptes rendus officiels, bien que très utiles comme références dans la dis-

cussion de questions importantes servent abusivement à publier de longs discours, qui ne doivent pas servir à convaincre ceux qui les entendent mais à renseigner nos commettants. J'avouerai franchement que j'ai moi-même fait dans l'autre Chambre des discours dans ce but-là, et je suppose que d'autres ont fait comme moi. A mon avis, l'abolition des comptes rendus officiels contribueraient beaucoup à raccourcir les sessions ; mais l'expérience m'a appris que les sessions pourraient être abrégées si les ministres étaient prêts, lorsque le parlement se réunit, à déposer devant le parlement les mesures qu'ils veulent faire adopter. Je ne dis pas que le gouvernement actuel est le seul coupable sous ce rapport-là. Mes honorables amis de la gauche, qui ont une longue expérience de la vie publique, savent que c'est une difficulté à laquelle les gouvernements ont dû faire face. Mais les choses en sont rendues à un point que le parlement peut être obligé de siéger incessamment. J'ai remarqué que, lorsque l'opposition demande des explications sur le sens et la portée de mesures du gouvernement, les discussions pourraient être considérablement abrégées, si une simple explication était donnée immédiatement. J'ai remarqué aussi que lorsque l'opposition demande des renseignements au sujet de l'administration des départements, si le ministre répond que telle ou telle chose blâmable a été faite la discussion cesse dès que je veux attirer l'attention sur ces abus pour y mettre fin. Je parlerai d'une chose dont j'ai été témoin. On posa, dans la Chambre des Communes, une simple question à mon successeur dans le gouvernement dont je faisais partie. Il crut que la question faisait rejaillir sur lui du blâme et il refusa d'y répondre. Je l'appellai à l'écart et je lui demandai pourquoi il n'avait pas répondu. Il me dit simplement qu'il ne voulait pas répondre. La conséquence c'est que nous avons des discussions de trois ou quatre heures sur des questions secondaires qui auraient pu être réglées en cinq ou dix minutes. Voilà une chose que j'ai remarquée, et mon observation s'applique à tous les gouvernements et à tous les ministres qui ne sont pas prêts à répondre franchement aux questions posées par l'opposition. Une autre chose qui prolonge les